

Matthieu 10/26-33

Jésus exhorte ses disciples à confesser sans crainte son nom devant les hommes, c'est à dire, publiquement, dans l'espace public dirait-on aujourd'hui. Après les avoir invités à le faire « sans crainte », sa conclusion est sans ambiguïté : « *Ce que je vous dis dans la nuit, répétez-le en plein jour. Ce que vous entendez dans le creux de l'oreille, criez-le sur les places. N'ayez pas peur des gens qui tuent le corps. Ils ne peuvent pas tuer la vie qui est en vous. Si quelqu'un dit devant tout le monde : "J'appartiens à Jésus", alors moi aussi, devant mon Père qui est dans les cieux, je dirai : "Cette personne m'appartient." Mais si quelqu'un dit devant tout le monde : "Je n'appartiens pas à Jésus", alors moi aussi, devant mon Père qui est dans les cieux, je dirai : "Cette personne ne m'appartient pas."* ». Evidemment, à l'époque, la laïcité « à la française » n'existait pas encore, mais les problématiques ne sont cependant pas sans parenté. Les conditions et le contexte ont profondément changés, mais la question de fond est toujours bien présente : jusqu'où doit-on faire connaître notre foi dans l'espace public ? L'Église doit-elle avoir une parole sur les faits de société (l'immigration, la situation dans les prisons, l'écologie, le mariage des couples de même sexe, la liberté religieuse...), au risque de déplaire aux pouvoirs publics ? Ou bien, doit-elle se contenter d'une parole strictement spirituelle ? Et puis, peut-on parler de notre foi dans la rue ? Porter une croix huguenote ostentatoire, un foulard si l'on est musulmane, ou une soutane de curé. Peut-on prier dans un jardin public ? Bref, que veut dire aujourd'hui « *proclamer notre appartenance au Christ publiquement* ? ». J'imagine la réponse que l'on aurait si l'on consultait le maire de Nice qui a déclaré que quelque chose de « *très grave* » s'était produit dans sa ville puisqu'un élève musulman avait été surpris en train de prier tout seul dans une salle de classe pendant le mois de Ramadam. Un autre avait aussi été surpris en prière dans une rue proche de son lycée et 3 autres avaient été dénoncés, mais sans avoir été vus.... Je ne prends pas la défense de ces élèves que je ne connais pas, mais je constate l'importance que l'on donne à cette question de l'expression publique de la foi, aussi insignifiante soit elle. Cette importance est confirmée par un rapport intitulé « *étude sur l'expression et la visibilité religieuses dans l'espace public aujourd'hui en France* » commandé par le cabinet du premier ministre et réalisée il y a quelques temps par l'observatoire de la laïcité avant que celui-ci ne soit dissout. En quelques années, le débat sur la laïcité est passé d'une préoccupation sur la liberté religieuse à une réflexion sur la manière de se protéger du religieux dans la société. On ne se préoccupe plus de liberté religieuse, mais de la visibilité des religions perçue comme un problème ! Les religions acceptables deviennent celles que l'on ne voit pas. Et à ce jeu, il faut dire que nous sommes assez bons ! En France, pourtant les choses sont claires. Les Eglises, comme les individus doivent pouvoir témoigner de leur foi dans l'espace public. En effet, la loi de notre pays précise que si l'État est neutre en matière de religion, la société, elle, doit rester un espace de liberté religieuse où toutes les religions doivent pouvoir s'exprimer, bien entendu, dans le respect les uns des autres. Sauf lorsque le croyant est dans un rapport aux pouvoirs publics, à l'école, par exemple, il peut exprimer sa foi comme bon lui semble par tous les symboles et les paroles qu'il veut. Ça, c'est ce que dit la loi, mais les politiques et les médias peuvent avoir des positions sensiblement différentes, y compris dans leurs discours officiels....

Ceci dit, même si la laïcité est quelques fois invoquée par les Eglises pour justifier leur peu de présence sur la scène publique, je ne suis pas certain que ce soit la seule raison de notre frilosité. Certainement que les raisons qui poussent les protestants et plus largement les chrétiens aujourd'hui à se replier dans la sphère privée est peut être que nous ne savons pas toujours comment nous y prendre pour « *crier sur les places* » ce que nous entendons dans le secret de nos cultes ! Nous pressentons bien que ce n'est pas en distribuant des tracts sur le marché d'Anduze ou en organisant un concert évangélique par an que nous mettrons en œuvre cet enseignement de Jésus ! La parole publique de l'Église est quelque chose de plus sérieux que cela et qui engage chacun de ses membres ! Elle est multiple, elle passe par chacune et chacun d'entre nous, par l'ensemble des activités de notre Eglise qui devraient devenir plus visibles et pas seulement par les communiqués

de nos instances officielles, Fédération Protestante ou autre. En utilisant notre liberté de partager ce que nous pensons et croyons, nous rendrons un service à la société toute entière qui a souvent besoin qu'on lui rappelle ses propres principes et lois. Ce faisant, nous nous inscrirons aussi dans le prolongement de notre propre histoire, celle de nos prédécesseurs huguenots qui, faut-il le rappeler, ont été persécutés parce qu'ils revendiquaient le droit de vivre leur foi dans l'espace public, même si, je le sais bien, ces notions n'étaient pas les mêmes à l'époque.

Tout à l'heure, nous allons avoir une assemblée générale pour créer l'association « *Service Culturel et d'Entraide de l'Église Protestante Réformée Évangélique du Pas des cévennes* » dans le but de pouvoir continuer à avoir une parole et des actions publiques collectives, communautaires car, avec la plupart des Églises protestantes, nous revendiquons avec force de pouvoir continuer à exister en dehors de nos temples et hors des activités strictement cultuelles. Nous voulons pouvoir continuer à organiser des concerts ou autres spectacles, des conférences, des expositions, des lotos, des repas, des marchés de Noël. L'association que nous allons créer sera un outil pour ne pas être obligés de limiter notre présence dans l'espace public. On peut regretter d'avoir à faire cela, de ne pas pouvoir continuer à exercer l'ensemble de nos activités au nom de l'Église, mais ce sera à nous d'utiliser avec finesse et intelligence ce nouvel outil mis à notre disposition par le législateur pour continuer à, *répéter-en plein jour ce qui nous est dit dans la nuit et à le crier sur les places.*